

ORDONNANCE N°73-1 du 9 janvier 1973

Autorisant le Ministre de l'Economie et des Finances à rembourser par anticipation les dettes de l'Etat vis à vis de la Société Dahoméenne de Banque (S.D.B.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 - VU le décret n° 72-279 du 26 octobre 1972 portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret n° 72-290 du 9 novembre 1972 déterminant les Services rattachés à la Présidence et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU l'Ordonnance n° 71-32/CP/MF du 5 juillet 1971 autorisant le Ministre des Finances à contracter un emprunt de 140 Millions auprès de la Société Dahoméenne de Banque ;
 - VU l'Ordonnance n° 72-33 du 28 septembre 1972 autorisant le Ministre des Finances à contracter un emprunt de 300 Millions auprès de la Société Dahoméenne de Banque ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

O R D O N N E

ARTICLE 1er. - Le Gouvernement autorise le Ministre de l'Economie et des Finances à rembourser par anticipation à la Société Dahoméenne de Banque, la somme de 398.620.429 (TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE QUATRE CENT VINGT TROIS) francs CFA représentant les dettes de l'Etat vis à vis de cet organisme et se décomposant comme suit :

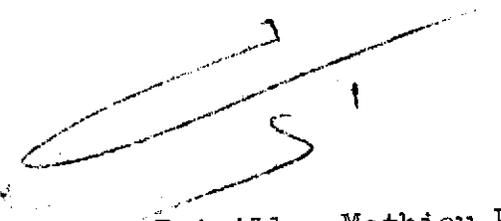
- 304.666.680 (TROIS CENT QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS) francs CFA (Capital et intérêts) au titre de l'emprunt de 300.000.000 de francs CFA contracté pour divers travaux d'infrastructure.

- 93.953.743 (QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE TROIS) francs CFA (capital et intérêts) au titre de l'emprunt de 140.000.000 (cent quarante millions) de francs CFA contracté pour l'achat de l'Immeuble qui abrite l'Ambassade du Dahomey à Paris.

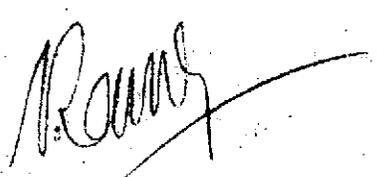
ARTICLE 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat!

Fait à COTONOU, le 9 janvier 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances


Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 6 - CS 6 - SGG 4 - Ministères 11 - DB-DC-CF 6 - Trésor 4
SDB 1 - MEF 6 - IAA 1 - JORD 1. DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 IAA-DCCT 2
IGF-CNI 2